

Rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) publié jeudi 9 avril 2015 concernant le racisme et l'antisémitisme

Courte synthèse proposée par Marc Knobel

Le nombre d'infractions à caractère antisémite a explosé en France en 2014.

Le rapport annuel de la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, présenté ce 9 avril à Paris, l'atteste: le chiffre a doublé par rapport à 2013.

- 1) L'année 2014 a été marquée par une augmentation de 100% des actes antisémites, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur relayés dans ce rapport (851 contre 423). «Ce doublement du chiffre est dû au pic des actes antisémites en juin, juillet et août dernier, lors de la guerre à Gaza. Ce qui prouve bien «l'importation du conflit israélo-palestinien sur notre territoire», analyse Christine Lazerges, Présidente de la CNCDH.
- 2) A titre de comparaison, les faits délictueux à caractère raciste ont connu une hausse légère de 8,5%.

Les clichés :

«Ils ont trop de pouvoir», «Ils aiment l'argent», «ils trustent les médias»...

Des vieux clichés antisémites qui n'ont pas perdu de leur vigueur, selon le rapport annuel la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) dévoilé ce jeudi.

«C'est paradoxal: alors que la communauté juive est la minorité la mieux acceptée dans la société française, on assiste à une résurgence des préjugés la concernant», constate Christine Lazerges, présidente de la CNCDH (La Vie, 10 avril, 2015)

- 37% estiment «qu'ils ont trop de pouvoir en France» (+3%),
- 56% qu'Israël compte plus pour eux que la France (+5%),
- 25,5% qu'on parle trop de la Shoah...

«Recrudescence stupéfiante des vieux préjugés antisémites. Les juifs sont vus ultra majoritairement comme des Français comme les autres, mais ils sont aussi associés négativement aux lieux de pouvoir, à l'argent...

L'inquiétude des membres de la communauté juive, que Benyamin Netanyahou appelle à «*rentrer en Israël*», n'est donc pas complètement irraisonnée », estime la présidente de la CNCDH (Libération, 10 avril 2014).

L'analyse de l'opinion publique française :

Elle permet à la CNCDH de relever quatre sujets préoccupants :

- la recrudescence des préjugés antisémites ;
- la montée de l'intolérance à l'égard des rites de l'islam ;
- la banalisation du racisme à l'égard des Roms tant biologisant que culturel ;
- l'émergence d'une conception dévoyée de la laïcité et du principe de neutralité de l'Etat comme rempart à l'Islam, en ce que la laïcité n'est plus un outil d'apaisement mais un prétexte au rejet des différences.

Cependant, le sondage d'opinion révèle un sujet d'espérance.

En effet, depuis la crise économique, c'est-à-dire près de cinq ans, l'indice longitudinal de tolérance portait la preuve d'un recul de la tolérance qui ne cessait d'alarmer.

Or, cette année la CNCDH a pu observer une stabilisation de l'indice de tolérance, puis avec les résultats du sondage flash mené en mars 2015 un mouvement de plus grande cohésion nationale.

Dans le détail, on s'aperçoit que la minorité juive est la mieux acceptée, « avec un indice frôlant les 80, supérieur de 6 points à celui des noirs, de 17 points à celui des maghrébins et de 26 à celui des musulmans ».

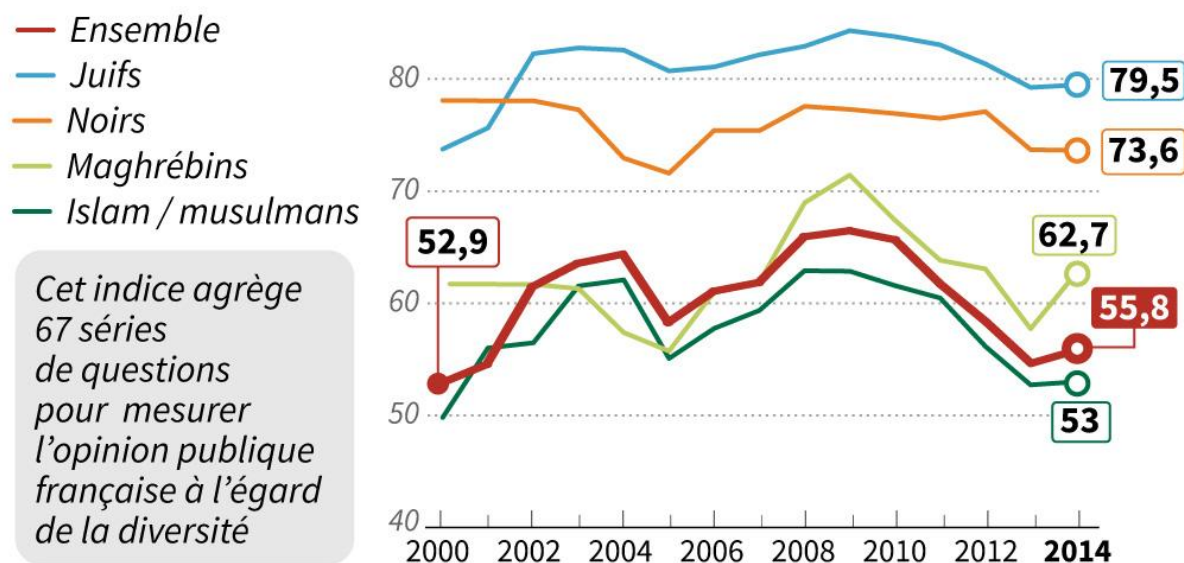
Entre novembre et mars, l'indice de tolérance a en effet progressé de 2,3 points.

- La tolérance à l'égard des noirs progresse de quatre points,
- Celle à l'égard des musulmans et des maghrébins de 1,6 point
- Et celle envers les Juifs de 3,7 points.



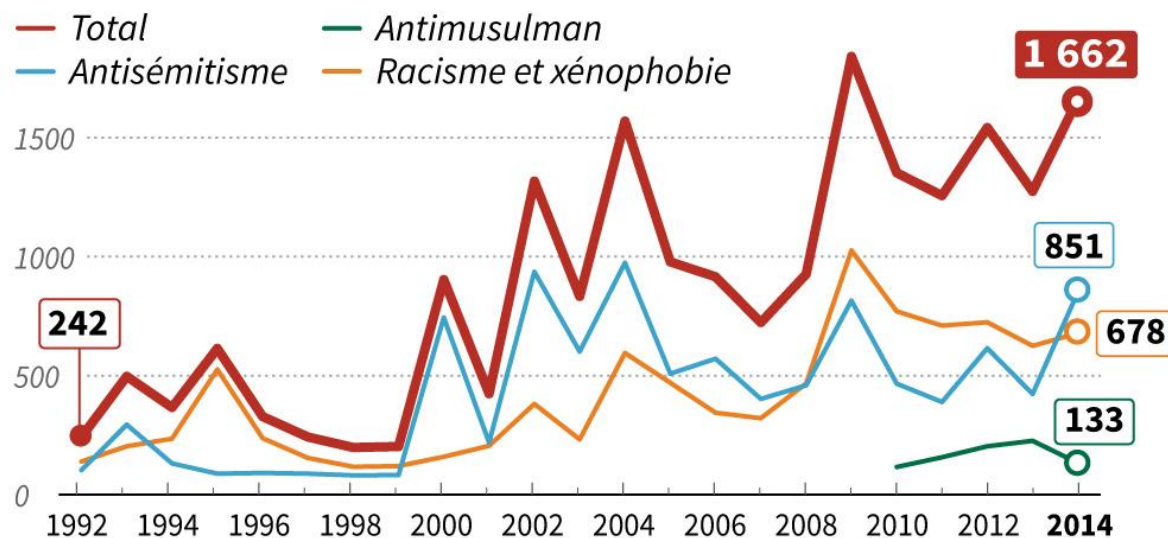
Racisme : la tolérance s'améliore

Évolution de l'indice longitudinal de tolérance



Violences et menaces

Évolution des faits délictueux à caractère raciste, antisémite et antimusulman



Sources : Cncdh, ministère de l'Intérieur

AFP

Enfin, deux groupes sont toujours perçus comme étant à part dans la société : les Roms (82%), qui souffrent de l'image la plus négative, et les gens du voyage (80%).

Des discours haineux sur internet

En dressant l'état des lieux du racisme en France en 2014, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH), a également poussé son analyse sur la lutte contre les discours de haine sur internet. Depuis l'avènement des réseaux sociaux, la commission remarque que des propos haineux prolifèrent sur internet. Apologie du terrorisme, théories complotistes ou négationnistes, attaques racistes, antisémites... Ces contenus pullulent sous la forme de vidéos, de posts sur les réseaux sociaux ou de commentaires.

"Le net n'est pas une zone de non-droit", rappelle Christine Lazerges, présidente de la CNCDDH qui recommande qu'une autorité administrative indépendante "réactive et innovante", s'empare de ces sujets. La commission conseille aussi l'adoption d'un plan d'action national portant notamment sur l'éducation et la citoyenneté numérique.

L'école doit mieux corriger « les discriminations »

Parmi ses recommandations, la CNCDDH « attend beaucoup de l'école », explique Christine Lazerges. Il faut qu'elle « corrige mieux les discriminations qu'elle génère » et que l'« enseignement moral et civique prenne corps de façon plus nette et plus déterminée », dit-elle.

Du côté de la justice, il faut « renforcer les pôles anti discriminations des tribunaux de grande instance » et mieux prendre en charge les victimes qui restent « en très grande difficulté pour se faire connaître et pour pouvoir porter plainte » (Les Echos, 10 avril 2015).